RÈGLEMENT SUR LES ÉMISSIONS ATMOSPHÉRIQUES

DEMANDE DE PERMIS D'EXPLOITATION RELATIF AUX ÉMISSIONS ATMOSPHÉRIQUES BRÛLAGE DE BÂTIMENT

Formulaire d'information relatif à la démolition d'un ouvrage par brûlage

- Le présent formulaire doit être soumis avec le formulaire général *Demande de permis d'exploitation relatif aux émissions atmosphériques.*
- Après examen de la présente, le demandeur pourrait devoir fournir d'autres renseignements.

Lire attentivement et remplir toutes les parties pertinentes du formulaire.

Partie 1 – Renseignements sur l'activité de brûlage

1. Indiquez la masse approximative des déchets solides qui seront brûlés : _____ kg

   a) Le brûlage sera-t-il effectué de façon continue ou discontinue? _____

   b) Si le brûlage est fait de façon discontinue, à quelle fréquence aura-t-il lieu et pendant combien de temps (ex. jours, semaines)? _____

   c) Si le brûlage est fait de façon discontinue, selon vos estimations, quelle masse de déchets solides sera brûlée chaque fois? _____ kg

2. Décrivez les mesures de précaution qui seront prises pour que le brûlage se déroule sans danger pour les humains et l'environnement. (Joindre d'autres feuilles au besoin.)

3. Décrivez les types particuliers de déchets solides qui seront brûlés et, pour chaque type, indiquez la masse approximative. (Joindre d'autres feuilles au besoin.)

4. Décrivez en détail toutes les méthodes de rechange qui pourraient être employées pour détruire le bâtiment. Par rapport au brûlage, évaluez la faisabilité, les coûts estimatifs, les risques environnementaux et tout autre renseignement pertinent de ces méthodes de rechange. (Joindre d'autres feuilles au besoin.)

5. Le brûlage sera-t-il effectué par les services d'incendie à des fins de formation?

   ☐ Oui (passez à la partie 2) ☐ Non (passez à la partie 3)

Partie 2 – Brûlage effectué par les services d'incendie

Cette section doit être remplie et approuvée par le service d'incendie responsable d'effectuer le brûlage avant de soumettre le présent formulaire dûment rempli. À tout moment et peu importe le motif, le service d'incendie est en droit de refuser d'effectuer le brûlage d'un bâtiment, et ce, même s'il avait préalablement accepté de le faire.
Nota : Le ministère de l'Environnement du Yukon se réserve le droit de refuser de délivrer un permis de brûlage de bâtiment, indépendamment du fait qu'un service d'incendie avait préalablement accepté ou refusé de réaliser l'activité de brûlage à des fins de formation.

6. Veuillez fournir les informations suivantes au sujet de l'ouvrage :

   a) Âge _____

   b) Nombre d'étages _____

   c) Est-il possible d'entrer dans le bâtiment en toute sécurité et les planchers peuvent-ils porter une charge?

   _____

   d) Décrivez la zone d'entreposage temporaire de l'équipement (ex. y a-t-il un endroit dégagé pouvant accueillir l'équipement, la main d'œuvre et les véhicules de lutte contre les incendies à proximité de l'ouvrage à brûler?)

   _____

   _____

   _____

7. Avez-vous soumis une demande de permis de brûlage auprès de votre municipalité ou du gouvernement Yukon?

   ☐ Oui : Permis n° : _____ ☐ Non

Je, _____, déclare que je suis le représentant autorisé
INSCRIRE LISIBLEMENT VOTRE NOM EN LETTRES DÉTACHÉES

de _____, et j'atteste que le bâtiment identifié dans le
SERVICE D'INCENDIE

présent formulaire sera brûlé par notre service d'incendie à des fins de formation.

_____ _____

Représentant du service d'incendie Date (AAAA/MM/JJ)

Partie 3 – Brûlage réalisé par le propriétaire de l'ouvrage

8. Décrivez de quelle façon les cendres résultant du brûlage seront éliminées et indiquez quelles analyses seront effectuées pour déterminer les caractéristiques des cendres.

9. Pour les bâtiments situés en dehors des limites de la ville de Whitehorse, avez-vous reçu l'approbation du Bureau du commissaire aux incendies du Yukon?

   ☐ Oui : Nom de la personne jointe : _____ Date d'approbation : _____

   ☐ Non

10. Avez-vous soumis une demande de permis de brûlage auprès de votre municipalité ou du gouvernement Yukon?

   ☐ Oui : Permis n° : _____ ☐ Non

Les renseignements fournis dans les présentes sont recueillis en vertu de l'article 11 du *Règlement sur les émissions atmosphériques*. Pour de plus amples renseignements, communiquez avec la Direction des programmes environnementaux, au 867-667-5683 ou (sans frais) au 1-800-661-0408, poste 5683.